Protocole de rentrée : 04 octobre 2021
Consignes SANITAIRES

Collège Georges GIRONDE Segré en Anjou-Bleu

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé pour les zones de reprise épidémique au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école ou établissement.

Préalable :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le chef d'établissement.
Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.
L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

1/ Préparation à l'arrivée au collège :

- Il appartient aux parents de fournir des masques à leur(s) enfant(s) avant l'arrivée au collège.
- Les élèves viennent au collège avec 2 masques par jour. Ils changent de masque à l'issue de la première heure de cours de l'après-midi. L'élève prévoit deux petits sacs nominatifs précisant « Sale » ou « Propre » afin de ranger ses masques.
- Le port du masque est **obligatoire** dans tout l'établissement *(à l'intérieur)* et doit recouvrir le nez.
- Ne pas toucher son masque pour éviter son altération rapide.
- Avoir des mouchoirs jetables sur soi.
- Avoir une bouteille d'eau ou une gourde.
- Si possible, avoir sa propre bouteille de gel hydro alcoolique.
- En cas de fièvre (38°c), ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille, chez les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, **l'enfant ne DOIT PAS venir au collège.**
  Les parents en informent le responsable de l'établissement par écrit.
- Les personnels de l'établissement s'appliquent les mêmes règles.

2/ Comportement des élèves au sein du collège :

- **RESPECTER OBLIGATOIREMENT** les gestes barrières (Tousser et/ou éternuer dans son coude, se laver les mains régulièrement, ne pas se toucher, ne pas

s'embrasser, ne pas se serrer les mains, utiliser un mouchoir jetable et le JETER dans une POUBELLE,…)

- Lors des déplacements **dans** l'établissement, au réfectoire et à tout endroit dans l'établissement, **RESPECTER** une distanciation physique d'au moins un mètre lorsque celle-ci est matériellement possible.
- **INTERDICTION de cracher** à quelque endroit que ce soit.
- Se laver les mains régulièrement (après être allé aux toilettes, avant et après le repas, après avoir toussé ou s'être mouché, le soir dès l'arrivée au domicile…). Le lavage des mains peut se faire sans mesure de distanciation.
- Le transfert d'objets ou de matériel entre élèves est à éviter au maximum.
- La limitation du brassage entre élèves de niveaux différents (Classe, groupe classe ou niveau) est requise.
- Les récréations sont organisées par niveaux :
    - Cour A : 4ème et 3ème
    - Cour B : 6ème et 5ème
- En cas de conditions climatiques inadaptées les temps de pause se font sous les préaux avec port du masque obligatoire.

3/ Utilisation des toilettes :

- Lavage des mains **OBLIGATOIRE** après chaque passage aux toilettes.
- Du savon est à disposition dans chaque espace des toilettes.
- Interdiction de boire aux robinets des toilettes. Prévoir une bouteille d'eau. *(Possibilité de la remplir au robinet sans faire toucher le goulot au robinet).*
- Les toilettes sont nettoyées par les agents à raison de deux fois par jour.

Les élèves doivent scrupuleusement respecter ces endroits sensibles.

4/ Circulation dans les couloirs et entrée en classe :

- La montée en classe le matin, en début d'après-midi et après les pauses se fait par appel des classes les unes après les autres par la vie scolaire.
- A la première heure de la matinée, après chaque récréation et après la pause méridienne, les élèves, un à un, se lavent les mains avec du gel hydro alcoolique prévu dans toutes les salles et distribué par le professeur avant l'entrée en salle. La distanciation physique doit être respectée.
- L'entrée et la sortie des salles se fait sous l'organisation du professeur.
- Les déplacements dans la classe sont gérés par le professeur.
- Chaque élève vient avec son matériel scolaire personnel.
- L'échange d'objets personnels est à éviter.
- Dans les classes le port du masque reste obligatoire pour les élèves et professeurs.
- Les portes des classes restent ouvertes durant les cours dans la mesure du possible.
- Les enseignants ouvrent les fenêtres à chaque récréation, le midi et le soir en partant.
- Chaque jour les classes sont nettoyées par les agents d'entretien. Les surfaces les plus fréquemment touchées sont désinfectées plusieurs fois par jour.
- Les casiers sont utilisés et sectorisés par niveau afin de limiter le brassage d'élèves.

5/ Organisation de la restauration :

Pour les élèves :

- Les élèves, appelés par micro, attendent par groupe classe. Ils se positionnent sur le marquage au sol réalisé entre l'entrée du hall A et l'entrée au self.
- Les élèves se lavent les mains aux lavabos à l'entrée et à la sortie du self.
- Les repas s'échelonnent sur plusieurs rotations.
- Le système « Biométrique » n'est pas utilisé. Chaque élève est doté d'une carte qu'il doit conserver.
- Le pain est distribué par un agent sur demande.
- Les élèves mangent par groupe classe.
- Les élèves doivent limiter les déplacements dans le réfectoire une fois à table.
- Après son repas *(d'une durée limitée)*, l'élève remet son masque, il débarrasse son plateau, il se lave les mains et sort par l'extérieur du self. Il contourne le bâtiment administratif ou l'espace restauration et rejoint directement la cour A ou B.

Pour les personnels :

- Les repas sont pris sous les mêmes procédés que les élèves.
- 16 personnes maximum pour déjeuner en salle des commensaux.
- 2 personnes par table et deux rotations de service (12H00-12H30 et 12H30-13H00).

6/ Cours d'Education Physique et Sportive :

- Le jour où les élèves ont sport, ils peuvent arriver en tenue de sport de façon à ne pas utiliser les vestiaires collectifs ou se changer dans les vestiaires.
- Le port du masque n'est pas obligatoire durant les pratiques sportives. Dans ces situations, port du masque pour les élèves statiques.

7/ Activités périscolaires :

- Les activités périscolaires proposées sur le temps de la pause méridienne seront organisées sans limitation de brassage.

8/ Organisation en cas de maladie, malaise ou accident :

- L'élève concerné est accompagné à l'infirmerie par un autre élève en gardant une distanciation physique.
- S'il n'y a pas d'infirmière, l'élève concerné est accompagné à la vie scolaire par un élève en gardant une distanciation physique.
- L'infirmière ou la vie scolaire appelle la famille pour récupérer l'enfant malade ou accidenté. **La famille s'engage à venir récupérer son enfant le plus rapidement possible.**
- Les cas suspects seront isolés à l'infirmerie ou au foyer en cas d'absence d'infirmière.
- Un sens de circulation est prévu pour se rendre à l'infirmerie en cas de symptômes Covid19.
- En cas de test positif au SARS-Cov2 c'est l'Agence Régionale de Santé qui prévient les personnes « contact à risque ».

9/ Salles des professeurs et CDI :

- Les professeurs disposent de leur salle habituelle. Le port du masque est obligatoire.
- Le CDI reste ouvert aux élèves selon le protocole spécifique.

10/ Agents de la collectivité :

- Les agents de la collectivité respectent le protocole du Conseil Départemental dans le cadre de leurs activités professionnelles.
- Ils respectent également les règles du protocole de l'établissement.

11/ Personnes extérieures au collège :

L'accès à l'établissement pour toutes personnes extérieures se fait de la manière suivante :

- **Se présenter à l'entrée principale du collège** et non à l'entrée des élèves.
- **Sonner et attendre pour connaître votre demande ou besoin.**
- Le port du masque est OBLIGATOIRE ainsi que le respect des gestes barrières.
- Respecter une distanciation physique d'au moins un mètre et suivre le fléchage pour l'accueil des personnes extérieures.
- Utilisation du gel hydro alcoolique à l'entrée et à la sortie du bâtiment.

12/ Attente des élèves en fin de journée :

- Les élèves attendent sur la cour A en respectant le marquage blanc au sol et en portant le masque.
- Ils se déplacent en ordre sans courir pour rejoindre leur car et sans traverser un autre groupe classe.
- Les élèves non transportés attendent en file indienne au portail de sortie, en gardant une distanciation physique d'au moins un mètre.
- Les élèves sont surveillés par le personnel de vie scolaire.

Une lecture du protocole et une explication des consignes de sécurité se fait dès les premières heures de cours de la rentrée.

Le non respect des règles sanitaires et des consignes données par les personnels entraînera une mesure disciplinaire.
La limitation de l'épidémie se fera avant tout par le civisme de chacune et chacun.

CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Se laver
très régulièrement
les mains

Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir

Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter

Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades